

RÈGLEMENT - JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT

1. Société Organisatrice

La société **FRANCE RESTAURATION RAPIDE, enseigne PATAPAIN**, société par actions simplifiée, au capital de 2.000.000 euros, dont le siège social est situé 8 Allée Beaumarchais – 18390 SAINT GERMAIN DU PUY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURGES sous le numéro 330 319 260, organise à partir du 23/06/2025 jusqu'au 29/06/2025 inclus, un jeu avec obligation d'achat intitulé : « Share a Coke, Coca-Cola x Patapain » (ci-après désigné indifféremment "*l'Opération*" ou le "*Jeu*");

Avec la participation de la Société COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNERS France SAS au capital de 2 575 501 000 euros, dont le siège social est situé 9 Chemin de Bretagne 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au RCS de Nanterre B 343 688 016.

Ce Jeu se déroulera dans les soixante et un (61) restaurants PATAPAIN de France métropolitaine (Corse non comprise).

2. Conditions de participation

Ce Jeu, avec obligation d'achat, est ouvert à toute personne physique majeure à la date de participation, résidant en France métropolitaine, hors Corse, à l'exclusion du personnel des entités ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu et de toute personne travaillant dans les restaurants PATAPAIN participants, ainsi que des membres de leur famille et des membres du personnel de COCA-COLA France.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant tout élément de nature à justifier qu'il remplit les conditions de participation du Jeu. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en aucun cas, bénéficier du gain.

La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle d'une quelconque gratification.

3. Modalités de participation

Le Jeu se déroule comme suit :

1°) Le participant achète, entre le 23 juin 2025 et le 29 juin 2025 inclus, une boisson Coca-Cola 50cl, ou une boisson Coca-Cola Zéro 50cl, ou une boisson Coca-Cola Cherry 50cl, ou une boisson Coca-Cola 1L, dans l'un des soixante et un (61) restaurants Patapain participants, dans la limite des stocks disponibles ;

2°) Il remplit un bulletin de participation, donner par le vendeur après son achat, en y inscrivant lisiblement ses coordonnées complètes. Puis, insère le bulletin dans l'urne prévu à cet effet.

3°) Le participant sera informé du résultat quelques jours après la fin de l'opération. Le restaurant Patapain dans lequel il a participé le contactera directement en cas de gain. Concernant le gagnant du casque audio, il devra remplir un bon de retrait avant de pouvoir bénéficier de son gain.

Toute participation frauduleuse ou non conforme au présent règlement, ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation ni compensation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

4. Dotation mise en jeu

- Un (1) mini frigo pour 6 canettes « standard » de 330 ml – dia 66,5 x 115,5 mm ou 4 canettes « sleek » de 330 ml – dia 58,5 x 145,5 mm

Matériau : plastique, métal

Dimensions : 18 x 27 x 30 cm

Volume : 4L

Fourni avec une prise EU et une prise pour prise allume-cigare de voiture

Entrée : 12 V ou 220 V

Marquage : design Coca-Cola imprimé

Emballage produit : sac en polyéthylène

Emballage de transport : boîte en carton certifiée FSC : 5 pcs/carton, taille du carton : 95 x 26 x 29, 11,5kg

-Un (1) casque audio Bluetooth Ready2music Rival Wireless

Connexion Wireless Bluetooth V4.1

Microphone intégré pour les appels mains-libres

Bandeau pliable pour un facile transport

Playtime : 16th ; Standby : 250h ; Wired : illimité

Plage de fonctionnement : jusqu'au 10m dans un espace ouvert

Utilisable avec un câble de 3,5mm aux (fourni)

Poche incluse

Soit au total soixante et une (61) dotations mises en jeu sur l'ensemble des restaurants PATAPAIN participants.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de leur volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra pas prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ni demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est non commercialisable et ne peut en aucun cas être attribuée ou cédée à un tiers.

5. Détermination du gagnant

À l'issue de la période de jeu, un tirage au sort sera organisé dans chaque restaurant Patapain participant. Ce tirage au sort sera effectué par un membre de l'équipe Patapain, de manière manuelle, à partir des bulletins de participation déposés dans l'urne prévue à cet effet.

Un seul gagnant sera désigné par restaurant Patapain participant. Le tirage au sort permettra de déterminer un (1) gagnant qui remportera l'un des lots mis en jeu : un (1) mini frigo Coca-Cola ou un (1) casque Coca-Cola, selon la dotation attribuée à l'établissement.

Le gagnant sera contacté directement par l'équipe du restaurant Patapain dans lequel il a participé, via les coordonnées renseignées sur le bulletin de participation (téléphone ou e-mail). En cas d'impossibilité de contacter le gagnant dans un délai de 7 jours, un nouveau tirage au sort pourra être effectué pour désigner un autre gagnant.

Le lot devra être retiré directement dans le restaurant Patapain où le tirage au sort a eu lieu, à une date convenue avec l'équipe du restaurant. Aucun envoi postal ne sera effectué.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile du gagnant. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

6. Modalités d'obtention de la dotation

Pour obtenir sa dotation :

- Le/la gagnant(e) du mini frigo Coca-Cola ou du casque Coca-Cola sera contacté(e) directement par l'équipe du restaurant Patapain dans lequel il/elle a participé, à l'issue du tirage au sort.
- Le/la gagnant(e) devra se présenter dans le restaurant Patapain concerné, muni(e) d'une pièce d'identité en cours de validité, afin de récupérer son lot.
- La remise du lot se fera directement en restaurant, à une date convenue avec l'équipe Patapain.
- Le lot devra être retiré au plus tard le 15 juillet 2025. Passé ce délai, le lot sera considéré comme perdu et pourra être remis en jeu.

Aucun lot ne pourra être échangé, ni contre sa valeur en espèces, ni contre un autre lot.

Avant la remise de la dotation, le gagnant pourra être tenu de justifier de son identité.

Aucun lot ne sera transmis par voie postale.

7. Acceptation du règlement et accès au règlement

7.1 Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

7.2 Accès au règlement

Le présent règlement est disponible gratuitement, sur simple demande en caisse, auprès des équipes des restaurants PATAPAIN.

Il est également déposé à l'étude SELARL LEGAT CONSEILS, Commissaires de Justice Associés à BOURGES (Cher), 17C Allée Napoléon III.

8. Annulation / Modification du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente Opération.

Dans un tel cas, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée et ce, quel que soit le motif de l'annulation, du report, ou plus généralement de la modification.

Si au terme du Jeu, la dotation n'a pas été attribuée, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'une information auprès des participants et d'un nouveau dépôt auprès de l'étude susmentionnée.

9. Litiges

Le Jeu et le présent règlement relèvent exclusivement du droit français.

Toute contestation ou réclamation, relative notamment à l'interprétation du présent règlement, devra être adressée par écrit à la société FRANCE RESTAURATION RAPIDE, dans un délai de deux (2) mois maximum suivant la clôture du Jeu, à l'adresse suivante :

France Restauration Rapide
« Share a coke, COCA-COLA x Patapain »
8 allée Beaumarchais
18390 SAINT GERMAIN DU PUY

En tout état de cause, la responsabilité de la Société Organisatrice et/ou COCA-COLA France ne pourra être engagée en cas d'événements indépendants de leur volonté, notamment ceux qui priveraient totalement ou partiellement le gagnant du bénéfice de sa dotation.

10. Données personnelles

Pour bénéficier de la dotation, le gagnant doit nécessairement fournir certaines informations personnelles le concernant (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse mail).

Ces informations font l'objet d'un traitement ayant pour finalité exclusive l'attribution de la dotation.

Les données collectées sont destinées à la Société Organisatrice, ainsi que, le cas échéant, à ses sous-traitants et prestataires.

Elles sont conservées pour une durée maximale d'un (1) mois suivant la date de clôture du jeu.

En application de la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement de leurs données, d'un droit d'opposition, d'un droit à la portabilité de leurs données ainsi que du droit de définir les directives relatives au sort de leurs données après leur mort.

Pour exercer leurs droits, les personnes concernées devront s'adresser au Délégué à la Protection des Données de la société FRANCE RESTAURATION RAPIDE, par voie électronique à l'adresse dpo@patapain.com ou par voie postale en écrivant à FRANCE RESTAURATION RAPIDE - Délégué à la Protection des Données - 8 allée Beaumarchais - 18390 SAINT GERMAIN DU PUY.